

GARE AU SKIMMING !

www.stop-skimming.ch

NET GLISSEMENT DES CAS DE SKIMMING

Le nombre de fraudes par skimming en Suisse reste élevé. Au cours de la seule année 2012, près de 330 cas ont été dénombrés. Mais tandis que l'année dernière, le skimming concernait surtout les bancomats, un glissement de ce type de fraude vers d'autres automates et vers les terminaux de paiement a été constaté. De plus en plus d'établissements financiers introduisent donc de nouvelles mesures de sécurité telles que le géoblocage, le géocontrôle ou la limitation des retraits, ce qui leur permet de mieux protéger leurs clients contre d'éventuels retraits illicites à l'étranger.

Berne, le 15 novembre 2012 – Le skimming permet aux fraudeurs de se procurer illégalement des informations relatives aux cartes de crédit et de débit de tierces personnes afin d'effectuer ultérieurement des retraits d'argent à l'étranger. Il y a encore quelques mois, la plupart des cas de skimming se produisaient sur des bancomats. « Les établissements financiers ont fait de gros efforts de mise à niveau sur le plan technique. Il y a eu un net recul des cas de skimming aux bancomats. Aujourd'hui, la plupart des cas de skimming ne se produit plus au moment du retrait d'argent mais au niveau du paiement par carte, aux distributeurs automatiques de billets, dans les stations-service ou dans les commerces », explique Rolf Naegeli, Commissaire en chef de la prévention et communication à la police municipale de Zurich. Cette année, il y a déjà eu 330 cas de skimming, entraînant le blocage de 23'000 cartes à titre préventif. Un chiffre légèrement en baisse par rapport à l'année précédente à la même époque.

Mieux se protéger en se responsabilisant

Les établissements financiers et la police s'impliquent fortement dans la lutte contre le skimming et travaillent en étroite collaboration. En mars 2012, la police avait déjà lancé une vaste campagne nationale contre le skimming. « Avec la campagne de prévention 'Stop skimming', nous nous sommes directement adressés aux titulaires de cartes et leur avons montré comment se protéger efficacement en prenant quelques précautions simples », explique Urs Widmer, Chef de service des délits économiques 4 à la police cantonale de Zurich. « Car la plupart du temps, ce sont les porteurs de cartes qui ne cachent pas leur code NIP ou se comportent négligemment devant l'automate », déclare Urs Widmer qui rajoute : « La sécurité à 100 % n'existe pas ».

Des mesures efficaces du côté des établissements financiers

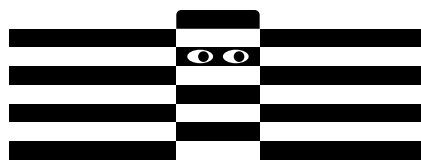
Pour aller plus loin, la plupart des établissements financiers introduisent actuellement des restrictions sur l'utilisation des cartes à l'étranger, tout en se préoccupant de préserver la convivialité du système pour l'utilisateur. Les mesures de sécurité les plus efficaces à l'heure actuelle sont, d'une part, le géoblocage ou le géocontrôle. Avec ce système, la carte ne peut être utilisée que dans certains pays. Plusieurs établissements misent, d'autre part, sur la limitation des retraits par carte à l'étranger.

Étant donné que ces mesures s'appliquent différemment selon les établissements financiers, mieux vaut se renseigner auprès de sa banque pour s'assurer la meilleure protection. Certains établissements financiers sélectionnent eux-mêmes, en effet, les pays éligibles et d'autres laissent ce choix au client. « Ces restrictions sur l'utilisation de la carte offrent beaucoup de sécurité », explique Pascal Baumgartner, membre du Conseil d'administration de l'Association Suisse des Banquiers. Car, outre le préjudice financier, le skimming est toujours extrêmement désagréable pour le porteur, dont la carte se retrouve bloquée. « Avec l'ensemble de ces mesures, nous nous attendons à une baisse des cas de skimming », précise-t-il.

A propos de la campagne

La campagne nationale « Stop skimming » a débuté le 5 mars 2012. La campagne est signée « Votre police ».

Le logo de la campagne montre un voleur en habit de bagnard / de piste magnétique. Ainsi, le skimming est explicitement associé à un vol.



GARE AU SKIMMING !
www.stop-skimming.ch

Le cœur de la campagne est constitué de cinq règles simples qui contribuent à éviter le skimming de manière significative.



La campagne comprend les mesures suivantes :

- > Affichage national sur 1600 emplacements
- > 11'000 emplacements supplémentaires dans les corps de police
- > Site internet
- > Dépliants
- > Informations sur l'écran d'accueil des bancomats
- > Bannières sur les sites internet des banques et des corps de police

Qu'est-ce que le skimming ?

Le terme skimming vient de l'anglais « to skim », écrémer.

Le skimming consiste à manipuler les automates (bancomats, distributeurs de billets et terminaux de paiement dans les commerces, les stations-service, la restauration, etc.). Pour ce faire, les escrocs se servent d'un équipement spécial introduit dans ou sur les automates, qui copie les données contenues sur la piste magnétique de la carte bancaire, de débit ou de crédit et espionne la saisie du code NIP. Les malfaiteurs agissent généralement en bandes organisées.

En Suisse, le retrait d'espèces n'est pas possible avec les cartes PostFinance Card Direct et Maestro si elles ne sont pas munies de leur puce inviolable. Mais dans plusieurs pays en dehors de l'Europe, les données de la piste magnétique et le code NIP d'une carte suffisent pour retirer de l'argent. C'est pourquoi, dans les cas de skimming, l'argent est toujours retiré à l'étranger. La plupart des victimes ne constatent la fraude que lorsqu'elles reçoivent leur relevé de compte.

Quelques mesures de précaution suffisent pour vous protéger du skimming. Pour en savoir plus, cliquez sur www.stop-skimming.ch.

Contacts

Martin Boess

Directeur, Prévention Suisse de la Criminalité (PSC)
Courriel : mb@skppsc.ch
Tél. 031 320 29 50

Urs Widmer

Chef de service des délits économiques 4 à la police cantonale de Zurich
Courriel : wid@kapo.zh.ch
Relations presse Police cantonale Tél. 044 247 36 36

Rolf Nägeli

Commissaire en chef de la prévention et communication à la police municipale de Zurich
Courriel : rolf.naegeli@stp.stzh.ch
Relations presse Police municipale Tél. 044 411 91 11

Pascal Baumgartner

Membre du Conseil d'administration, Association Suisse des Banquiers (ASB)
Courriel : pascal.baumgartner@sba.ch
Tél. 061 295 93 93

Iconographie

Des photos et des illustrations sont téléchargeables à l'adresse www.stop-skimming.ch/fr/a_propos_de_cette_campagne/medias.